

# Témoignages

AMIS DU PEUPLE DU SAHARA OCCIDENTAL (APSO)<sup>1</sup>

Le diptyque suivant propose de suivre le destin de deux Sahraouis dont les chemins se sont croisés dans les mêmes lieux aux mêmes périodes. Les campements de El Aaiun occupée en 1991, année du cessez-le-feu. Par leurs choix opposés, acceptation ou résistance, ces témoignages illustrent ce que l'histoire a malmené les hommes, quand rien n'est simple et que le prix à payer est lourd.

Mohamed Ardoun accepte pour survivre et en meurt ignoré et méprisé des autorités, Mohamed Mayara refuse pour survivre à la mort de son père, de sa sœur, et que leurs mémoires ne soient pas effacées...

## **Témoignage des sœurs de Mohamed Ardoun, citoyen sahraoui, décédé à l'hôpital de Casablanca le 26 décembre 2011**

C'était en marge d'une manifestation à El Aaiun occupée, le 6 janvier 2012. Des Sahraouis dont de nombreuses femmes, revendiquaient le respect de leurs droits, criaient contre les discriminations. Présent dans des locaux proches de la manifestation, un membre d'Apso avait rencontré les sœurs de Mohamed Ardoun. Elles étaient entrées se reposer, Mahjouba blessée au pied et très enceinte, Jamila la soutenant... Elles avaient tenu à témoigner, et Mahjouba avait raconté dans un français hésitant mais très correct, l'inconcevable, la disparition de leur frère annoncé mort, mais pour lequel la famille n'avait ni vu le corps ni d'information sur l'endroit de son enterrement.

Les « *moukhayemat*<sup>2</sup> de Hassan II » sont les habitants des campements déplacés à partir de 1991 de la zone sahraouie du Sud du Maroc vers le Sahara occidental pour grossir le corps électoral « du roi », soient les Sahraouis qui lors de la consultation référendaire voteraient non à l'indépendance du Sahara occidental, en échange de promesses de conditions socio-économiques améliorées. Le référendum d'autodétermination est la condition de la conclusion de l'accord de cessez-le-feu entre Maroc et Polisario en 1991. Il n'a toujours pas eu lieu.

Pendant presque deux décennies, des Sahraouis ont vécu à l'entrée de la ville d'El Aaiun dans ces campements aux allures de bidonvilles, encadrés par des « distributeurs d'alimentation » chargés de veiller à ce que tous aillent sagement acclamer le roi à chacune de ses venues. Les termes marocains

---

<sup>1</sup> L'APSO, les Amis du Peuple du Sahara Occidental, est une association française. Ses membres sont aux côtés des Sahraouis où qu'ils vivent dans le monde, pour le respect de leurs droits internationaux à la souveraineté sur leur terre et ses ressources naturelles.

Pour informer les francophones, les Apso ont réalisé et produit un film documentaire, « L'autre côté du mur » qui donne la parole aux Sahraouis, et coordonné et publié un ouvrage académique « Lutter au Sahara, du colonialisme vers l'indépendance au Sahara Occidental » Cet ouvrage préfacé par Noam Chomsky regroupe 15 contributions de spécialistes des différents aspects du problème sahraoui. Les Apso publient informations, analyses et traductions sur leurs sites, ap-so.blogspot.fr.

Apso est membre du réseau international WSRW, dont il est le coordinateur pour la France.

<sup>2</sup> Moukhayyat, de khaima : la tente.

officiels sont « les campements de l'unité ». L'unité nationale ou intégrité nationale, est la périphrase destinée à nier l'existence du Sahara occidental comme pays, occultant l'occupation et le mur, les mines et la guerre...

Mohamed Ardoun est né en 1964, il était, au moment de sa mort, marié et avait deux enfants. Il était l'aîné d'une fratrie de 12 enfants. Son père avait eu 2 femmes. Il était marchand de produits alimentaires dans une petite boutique et distributeur occasionnel de l'aide alimentaire donnée par le Makhzen<sup>3</sup> aux « *moukhayemat* de Hassan II ». La famille habitait en 2011 à El Aaiun le quartier du 25 mars, dit « les blanet » (les plans), bloc X. La famille était originaire de Guelmim, au sud du Maroc. Elle était très pauvre. Tous les membres en ont été déplacés pour habiter sous les tentes à El Aaiun à partir de 1991. Le père est venu en premier en 1991, poussé par la peur et la pression, puis Mohamed la même année, puis le reste de la famille 5 ans plus tard.

Mahjouba explique que le roi Hassan II voulait garder le Sahara donc il donnait de l'aide alimentaire pour les plus pauvres qui acceptaient de se déplacer. La condition était de voter pour le Maroc au référendum sur l'autodétermination du Sahara occidental. Elle ajoute comme en aparté qu'il était fou (le roi), jamais ils n'auraient voté pour lui, et jamais ils ne le feront.

Mohamed, bénéficiaire de la carte de promotion nationale alors qu'il était à Guelmim en avait perdu le bénéfice en arrivant à El Aaiun sans avoir jamais reçu d'explication. Il protestait auprès du Pacha<sup>4</sup> chaque fois qu'il arrivait à le voir. La carte de promotion nationale est la matérialisation d'une allocation minimale et précaire de subsistance versée par le gouvernement marocain à certains Sahraouis. Le Walli (préfet) peut décider à son bon vouloir de la supprimer. Mohamed travaillait comme agent marocain d'encadrement des *moukhayemat* et de distributeur alimentaire en échange de l'alimentation qu'il recevait. Il protestait sur des aspects économiques pour sortir de la misère, et n'a jamais exprimé de position politique ou militante quelconque.

En 2008, le roi donne « des plans » aux *moukhayemat*. « Le roi donne un terrain, les plans d'une maison, et 3 millions. 1,5 million en argent, 1,5 million en matériaux de construction soit du ciment, des briques, des tiges de fer... » (3 millions = 30 000 dirhams = environ 3000 euros). Mohamed refuse le « plan ». Il demande une maison finie dans laquelle vivre correctement, comme condition à quitter la tente. Il est sévèrement battu par le Makhzen pour cela, en conséquence de quoi il passe 5 jours dans le coma à l'hôpital Ben El Mehdi, puis un mois à l'hôpital Hassan 2, les hôpitaux respectivement urgence/court séjour et plus long séjour, de El Aaiun.

Le rapport de force le contraint à accepter le « plan ». Cela persuade aussi son père et sa belle mère qui cèdent à leur tour. Mohamed construit sa maison avec le plan qui lui est imposé, du style et couleur des constructions de Marrakech, et les matériaux qui lui sont remis.

En 2009 après le départ du préposé, il remplace le distributeur de l'aide alimentaire donnée aux *moukhayemat* (thé, couscous, riz, pâtes, lait en poudre, sucre, sardines en boîte, fromage...). Les conditions qui lui sont réservées ainsi qu'aux membres de sa tribu, les Azouafit ne sont pas satisfaisantes selon lui et il « défend les droits de chacun à une vie meilleure ». Il continue d'autre part à défendre son dossier individuel de revendication, mais le Pacha refuse d'en transmettre le contenu au Walli, et Mohamed ne parvient pas à obtenir un rendez vous directement auprès de ce Walli. Suite à une précédente promesse de ce dernier, il souhaitait être Cheikh, c'est-à-dire fonctionnaire au grade le plus bas de l'échelle du ministère de l'intérieur, connaisseur de la population et chargé de faire des rapports oraux sur chacun au Caïd<sup>5</sup>, dont il l'est l'assistant (Les Sahraouis appelle en général les Cheikh les mouchards).

---

<sup>3</sup> Le Makhzen est, dans le langage courant et familier au Maroc, l'État marocain et les institutions régaliennes marocaines. Le mot veut dire le magasin.

<sup>4</sup> Gouverneur d'une province.

<sup>5</sup> Fonctionnaire cumulant des fonctions de juge, d'administrateur et de chef de police.

Le 23 novembre 2011, il est convoqué à la willaya (préfecture) avec les autres membres de la tribu à propos de l'organisation des élections. C'est-à-dire comment il faut dire aux gens de voter. Il part avec son dossier, décidé à profiter de l'occasion pour exposer son problème. Il est accompagné d'un ami proche, Kamour. Le Pacha refuse à nouveau d'entendre et de transmettre le dossier. Mohamed s'énerve, et la conversation se poursuit avec le Pacha sur le toit de la willaya. Mohamed veut mettre la pression et menacer. Le Pacha dit que ce n'est pas son affaire. Il y a confrontation physique entre le Pacha et Mohamed qui a une bouteille d'essence avec lui. La bouteille explose. Mohamed est aspergé d'essence.

Selon Mohamed, le Pacha met le feu. Mohamed tente d'éteindre le feu avec ses mains (d'où les brûlures au 3<sup>ème</sup> degré sur ses avant bras). Le pacha est brûlé aux mains quand il repousse Mohamed. Les agents du Makhzen interviennent pour aider le Pacha et faire des photos de ses mains. La version officielle dit qu'il a voulu sauver Mohamed.

Mohamed est conduit à l'hôpital Ben El Mehdi par le Makhzen. Il est brûlé sur tout le corps sauf les pieds. L'ami qui accompagnait Mohamed est enfermé dans la willaya. Il parvient à casser une fenêtre pour alerter des passants, qui informent la famille que Mohamed a été conduit à l'hôpital. Suite aux pressions et intimidations du Makhzen, cet ami refuse ensuite de raconter à la famille ce qui s'est passé à la willaya. Il faut 1h30 à la famille pour localiser enfin Mohamed, qu'ils ne sont autorisés par le Makhzen qu'à entr'apercevoir quelques secondes à l'hôpital. Les docteurs disent qu'il faut « stériliser Mohamed », mais à voir l'hôpital qui est plein de bactéries, l'argument est plus que douteux. Alors que la famille attend Mohamed devant la porte de l'hôpital où stationne une ambulance, il est évacué par derrière. Ce n'est que plus d'une heure après son départ que le docteur vient dire à la famille que Mohamed a été transféré vers Agadir. Lorsque la famille arrive à l'hôpital d'Agadir le lendemain, elle apprend que Mohamed a été transféré à l'hôpital Morizgo à Casablanca. La femme de Mohamed, un frère, Mahjouba, Jamiila et le père de Mohamed font le voyage.

À Casablanca, Mahjouba se casse le pied, elle effectue néanmoins des visites régulières à son frère. Mohamed guérit bien, il parle. Il explique à sa sœur les conditions de la brûlure, et affirme qu'il n'avait aucune intention de se suicider mais que son but était de faire pression sur le Pacha pour qu'il transmette son dossier au Walli.

Les docteurs l'informent qu'ils vont pratiquer une greffe de chair pour ses avant bras, où il n'y a plus que les os. L'opération est fixée au 26 décembre. La veille au soir, selon sa femme qui est avec lui, Mohamed mange bien, il plaisante, joue... Le matin à 7h quand la femme apporte le petit déjeuner de Mohamed, le médecin l'arrête et l'informe du décès de son mari. L'information est donnée à la famille à El Aaiun. Un membre de l'AMDH, M. Charqaoui, qui avait soutenu les démarches de la famille le premier jour, puis n'était ensuite plus intervenu, propose d'aider le frère pour aller à Casablanca où le Makhzen l'a appelé à venir reconnaître le corps. Puis le Makhzen change d'avis et c'est la belle sœur de Mohamed (la soeur de la femme) qui se déplace à Casablanca. À partir de ce moment la famille n'a plus d'information. Les parents et frères et sœurs n'ont pas vu le corps, ni le certificat de décès et ne savent pas où Mohamed est enterré. La femme de Mohamed ne répond pas au téléphone, pas plus que le Charqaoui, qui n'est pas à El Aaiun actuellement mais à Rabat. La famille soupçonne de la corruption et de la pression sur la femme et la belle sœur pour qu'elles se taisent, sans savoir ce qu'il y aurait à cacher.

La famille de Mohamed veut savoir la vérité sur la responsabilité de la mise à feu, sur le sort de Mohamed, vivant ou mort, sur les causes du décès éventuel et les responsabilités engagées, sur l'emplacement de la tombe si Mohamed est décédé, et demande qu'une enquête sérieuse et impartiale soit faite, et que les responsables d'actes répréhensibles soient punis par la loi pour ce qu'ils ont fait. C'était en janvier 2012.

Septembre 2016.

Mahjouba est maintenant divorcée, elle a deux enfants. Elle travaille quelques heures par semaine comme professeur de français et gagne 1500 dirhams par mois (150 euros), ce dont elle est fière. Elle

vit avec ses enfants et ses vieux parents, 3 de ses sœurs et 2 de ses frères dans une petite maison, bloc Y des « blanet » (les plans). C'est une famille qui est toujours très pauvre et continue à recevoir 3 fois par mois l'alimentation gratuite due par le gouvernement marocain à tous ceux qui ont été inscrits dans « les campements ».

Les autorités disent que le corps de Mohamed est enterré dans le cimetière Khat Errahma à El Aaiun, banlieue sud. Mais la famille n'a aucun moyen d'identifier la tombe. Elle n'a reçu aucun document administratif ni médical.

La famille est brouillée avec la femme de Mohamed qui habite toujours au bloc X. Ils lui reprochent d'avoir accepté une carte de promotion nationale alors que les autorités ont enterré son mari en cachette et contre la volonté de la famille. Les 2 enfants ont maintenant 8 et 17 ans. L'ami Kamour n'a jamais rien expliqué, et il a disparu depuis 2011. Il a changé de ville. Mahjouba répète avec désolation que la misère empêche toute résistance.

Témoignage recueilli le 29 septembre 2016. Mahjouba, Jamila et les Apso.

### **Témoignage de Mohamed Mayara**

Je suis militant sahraoui pour le respect des droits de notre peuple. Je suis un parmi d'autres. Les autorités marocaines utilisent tous les moyens possibles pour nous empêcher de mener notre combat, par de l'intimidation, de la discrimination, des humiliations, en nous faisant prendre du temps et de l'énergie, ou en compliquant nos moyens économiques de subsistance. J'ai connu les arrestations et longs interrogatoires répétés, les fouilles irrespectueuses, et les espionnages divers, les coupures de téléphone et d'électricité intempestives, l'encercllement très visible de ma maison par des dizaines de véhicules de la police...

Je suis né le 6 décembre 1975, j'avais 1 mois le jour de l'invasion militaire du Sahara Occidental. Mes parents, originaires de El Aaiun, habitaient alors Tan-Tan au sud du Maroc. Je suis le dernier de ma fratrie. Nous sommes 5 sœurs et 3 frères.

Mon père Haiba Mayara a disparu le 27 février 1976, jour de la proclamation de la République sahraouie, un peu plus de deux mois après ma naissance. Il avait 55 ans.

La police est venue dans notre maison à Tan-Tan, Les agents ont mis de force un bandeau sur les yeux de mon père et l'ont menotté. Ils ont emmené de la même façon mes trois oncles, avec comme seule explication qu'ils étaient tous du Polisario. Mon père est resté enfermé vers Agadir, dans une prison secrète marocaine où il est mort en 1977. Il est mort sous la torture des Marocains. Mon oncle était avec lui en prison, il a été libéré en 1991 et nous a appris la mort de mon père et ses circonstances. J'avais presque 16 ans.

Un grand frère, une grande sœur et ma mère ont aussi connu une période de disparition forcée et de torture. Mon grand frère Med Salem, né en 1958, était maitre dans une école de Smara quand il a été arrêté en juin 1976. Il était soupçonné d'avoir des relations avec le Polisario. Il a disparu pendant 6 mois. Il a ensuite été constamment menacé et harcelé, il l'est toujours.

En juin 1976, Aicha, ma grande sœur née en 1954 a été arrêtée à Glimim, pas très loin de chez nous. Elle aussi a disparu pendant 6 mois. Elle s'était mariée en 1968 et avait deux enfants nés en 1969 et 1975. Son mari qui travaillait en France avant de rejoindre le Polisario en 1975 est mort pendant la guerre contre le Maroc, en 1984. Aicha est morte en 1987, des suites des tortures parce que la famille n'a pas pu la conduire au Maroc pour y être soignée. Ses enfants ont été élevés avec moi. Son deuxième fils Rachid, né la même année que moi, est mort une nuit de 1997, à 22 ans. Le docteur a dit qu'il avait fait une crise cardiaque.

En 1977, avec 17 autres femmes sahraouies, ma mère est allée à Rabat pour « chercher son mari » comme elle dit. Elle n'a rien appris sur lui, et a été arrêtée à Guelmim à son retour. Elle a disparu pendant 3 mois. J'avais un an et demi et j'étais avec ma grand-mère.

Je suis allé à l'école à Tan-Tan en 1981, et je n'en ai pas de bons souvenirs. Dès le début je me suis trouvé dans des bagarres avec les enfants marocains, et le père de l'un deux m'a frappé. J'ai alors réalisé que personne ne pouvait m'aider que des femmes : ma mère et les femmes de mes oncles. Cette prise de conscience de l'absence des hommes m'a profondément marqué.

Je suis allé au collège à Tan-Tan jusqu'à la quatrième année. (3<sup>ème</sup> dans le système français)

La famille a déménagé vers El Aaiun en 1991. Nous attendions avec impatience la libération, les disparus sahraouis. Ils ont été relâchés en juin 1991 mais mon père n'était pas parmi eux.

Nous avons d'abord habité sous la tente dans les campements de Sahraouis qui étaient à l'entrée nord de El Aaiun. Nous y sommes restés 3 ans, le temps de trouver un logement dans la ville.

Après mon bac en 1997, j'avais essayé de faire des études universitaires à Rabat, mais les conditions étaient trop difficiles, et j'ai abandonné. Il n'y a pas d'université au Sahara Occidental, et les conditions pratiques et pédagogiques que nous devons supporter sont décourageantes.

Si la conscience de mon identité sahraouie et de ses conséquences est ancrée dans mon histoire familiale, j'ai choisi la résistance à l'occupant et à l'oubli en étant membre du comité des familles des martyrs dans les centres secrets. Il est des vérités qu'il est nécessaire de connaître pour vivre.

J'avais 24 ans en 1999 lors de ce que nous appelons la première *Intifada*. Notre énorme manifestation a été attaquée par les forces d'occupation, et j'ai fui vers Rabat pour échapper à la répression, les arrestations, les tabassages. Là j'ai décidé d'apprendre une langue pour immigrer et défendre ma cause depuis l'extérieur. J'ai commencé par prendre des cours d'anglais à l'American Language Center puis j'ai décidé de m'inscrire au Goethe Institut. J'ai obtenu le Zertifikat Deutsche Als Fremdsprache, diplôme d'Allemand. Il validait un an d'étude. Cette période est pour moi le début de la conscience qu'il ne faut pas se laisser massacrer sans le faire savoir en dehors du pays. J'ai commencé à faire des vidéos, à écrire des informations. Finalement je ne suis pas parti à l'étranger, mais j'avais acquis des bases précieuses en allemand et anglais.

En 1999 aussi, après la mort d'Hassan II, le Maroc de Mohamed VI veut couper avec le passé. Il met en place l'instance indépendante pour la compensation matérielle pour la réconciliation. Un agent de cette instance à El Aaiun m'a donné un chèque de 12 mille dirhams sans un mot. Je n'ai reçu ni explication ni information sur ce que mon père avait vécu pendant toutes les années de disparition. Je n'ai pas eu de preuve de sa mort, ni l'endroit de sa sépulture s'il était vraiment mort. Je n'ai pas su si les responsables de son enlèvement et ses tortionnaires ont été jugés... C'était ça qui m'importait. J'ai donné l'argent à ma mère pour qu'elle puisse construire une maison. Tous les membres de la famille ont reçu un chèque. Ma mère a reçu 43 mille dirhams. Il n'y avait pas de barème ni de logique entre les familles sahraouis pour les montants des chèques. Cette instance a été très critiquée par nous, mais aussi au niveau international.

En 2004, suite aux pressions, le royaume crée donc l'Instance Equité et Réconciliation (IER). Cette instance doit rendre des comptes aux familles sur les disparus, dire où sont ces hommes et ces femmes et s'ils sont morts ou vivants, remettre les dépouilles ou objets personnels, juger et condamner les responsables des violences.

En 2006 une délégation est envoyée à El Aaiun pour rencontrer les familles des victimes des années du règne de Hassan II et organiser les négociations.

Je vais à la rencontre de cette délégation avec d'autres membres du comité des martyrs des prisons secrètes. Mais les représentants de l'IER refusent de nous rencontrer. Le Makhzen veut voir quelques représentants de chaque famille une par une, et négocier avec eux, et non discuter avec des comités ou associations.

Avec 2 de mes sœurs, nous représentons donc la famille. L'agent qui nous reçoit, un Sahraoui nommé Melainin Melainin qui travaille pour le Maroc, nous informe que le corps de mon père est dans une fausse commune à Agdz au nord de Ouarzazat, – où de nombreux sahraouis sont morts sous la torture – et que le roi va construire à proximité un cimetière dans lequel les tombes seront en marbre.

L'agent nous informe que le roi va affréter un avion spécial pour y conduire les familles. Il nous flatte et nous enjôle pour obtenir notre acceptation de tout cela. Il fait la même chose avec toutes les familles. La proposition était ridicule, risible et lamentable face à notre souffrance.

Je le remercie, et décline la proposition avec des arguments. Nous ne pouvons accepter sans la présence d'organisations étrangères capables notamment d'identifier les restes de notre père. Il ne m'a pas laissé finir et m'a dit en criant : « je sais que tu travailles pour le Polisario. Sachez tous que le Maroc est très fort et qu'il peut vous donner les os des chats ou chiens », ce qui voulait dire à la place des restes de mon père. C'était très violent pour nous. Je lui ai fait remarquer que s'il cherchait la réconciliation, il lui faudrait du courage comme en Amérique latine, au Ghana et Afrique du sud et pas des mascarades comme celle-ci, destinée à la propagande. J'ai demandé la levée de l'impunité des tortionnaires et de leurs responsables.

Après ce jour là nous n'avons jamais eu de nouvelles. Nous avons vu que les média marocains ont fait la visite du cimetière avec des Sahraouis payés pour l'occasion. Aucune famille des martyres n'était sur place.

Lors de l'*Intifada* de 2005, nous étions plus nombreux à transmettre l'information vers l'extérieur, et notre stratégie de transmission était facilitée par le développement d'internet et son accessibilité pour nous. La même année, le 7 mai 2005, l'Association sahraouie des victimes de violations graves des droits de l'homme (ASVDH) a été créée par des grands militants, et je suis devenu membre actif dès sa création. L'association défend les victimes des violations des droits de l'homme par les autorités marocaines. J'ai commencé à utiliser les rudiments de français que j'avais de l'école, à essayer de trouver des cours, à m'entraîner à la grammaire et à la conjugaison sur internet. Les échanges avec les militants français m'ont appris l'utilisation quotidienne de cette langue, qui n'est pas celle des communiqués des droits de l'homme.

Nous informions principalement sur les violences faites à nos compatriotes. Coups, incarcérations arbitraires... Au Sahara occidental nous manifestons tous, femmes, enfants, anciens, hommes. Les policiers, les militaires marocains frappent tout le monde. Parfois Il semble qu'ils attaquent en priorité les femmes. C'est insupportable pour nous. La femme sahraouie est le pilier de notre société.

En septembre 2007 et à cause de mes activités de résistance, j'ai perdu le travail que j'occupais depuis 2005 pour la municipalité de El Aaiun, comme responsable technique des éclairages publics. Cette décision m'a été donnée directement après ma participation à la 6<sup>ème</sup> session du Conseil des droits de l'homme de Genève. Sachant que j'entraîs dans une période noire pendant laquelle tous les emplois me seraient inaccessibles, j'ai repris des études universitaires grâce au soutien de ma famille. J'ai entrepris un cursus d'histoire à l'Université de Fez au Maroc.

Parmi les faits majeurs de la persécution à but d'intimidation que j'ai subi régulièrement, un épisode peut les résumer tous, alors que j'étais au chômage et militant actif. En janvier 2008, sans événement ni raison logique, les autorités d'occupation marocaine m'ont arrêté et gardé à vue pendant 24 heures. J'ai été frappé, menacé et puis finalement relâché. Rien avant, rien après. Il fallait probablement que je me souvienne que j'étais étroitement surveillé et à la merci de l'arbitraire.

Je me suis marié en 2008. Ma femme est née à El Aaiun d'une famille sahraouie résistante.

Notre fille Ismahan est née en 2009. Elle est scolarisée depuis ses 3 ans dans une petite école privée marocaine. À l'école publique, les enfants sahraouis sont laissés à eux même, seuls comptent la stimulation et le suivi des enfants marocains. Nos enfants n'ont pas le droit de parler Hassanya, notre langue, ils sont au fond de la salle et reçoivent des coups pour n'importe quelle raison. Les policiers marocains entrent dans les écoles, et font peur à nos enfants. Ismahan parle Hassanya à la maison et

dans la famille, et elle entend aussi d'autres langues quand nous recevons des étrangers. Ma femme parle un peu français.

Avec des amis, nous avons constaté que le modèle proposé dans le cadre de la défense des droits de l'homme tel qu'il était appliqué par les militants sahraouis avait pour sujet les individus un par un, souvent les violences faites à leurs corps, et ne permettait pas de donner d'information d'ordre sociétal, environnemental, politique... ce que nous voulions aussi transmettre et faire connaître à l'extérieur de notre pays occupé. Les médias marocains ne donnent jamais une information exacte sur ce qui se passe pour nous. Si une information échappe à la censure c'est très rare, et souvent peu important.

En 2009, nous avons créé l'Équipe Média, EM, et j'en suis coordinateur. Nous sommes journalistes de presse écrite, audio et audio-visuelle, autodidactes et bénévoles.

Nous essayons de faire sortir des territoires occupés des informations sur la zone sahraouie ou sur les Sahraouis en croisant nos sources, en cherchant les différents points de vue. Nous traduisons nos textes, parce que le monde arabe peut nous lire mais nous voulons être accessibles dans au moins une langue occidentale. Il est important pour nous que nos informations soient diffusées en français, parce que c'est avec cette langue que les Marocains mentent au monde sur ce qui se passe dans la partie occupée de notre pays. Depuis 2009, nous faisons des photos et nous filmons les événements sur lesquels nous écrivons. Nous améliorons constamment notre travail, sa rigueur, l'étendue des sujets que nous traitons.

Nous savons que nous prenons beaucoup de risques, mais nous devons le faire. Nombre de nos camarades ont été arrêtés pour cela, emprisonnés et passibles de la cour martiale. Nous ne céderons pas à la violence et à l'intimidation. Nous continuons.

En 2010 quelques jours avant la construction du camp de Gdeim Izik, j'ai participé à Alger, avec 70 militants sahraouis à un colloque consacré au droit des peuples à la résistance.

À mon retour, à l'aéroport de El Aaiun occupée, j'ai été violemment attaqué par un policier marocain. J'ai choisi de ne pas aller à l'hôpital parce que je craignais d'y être arrêté. J'ai été soigné dans une ambulance où j'ai reçu plusieurs points de suture à la tête et la lèvre. J'étais accompagné de l'acteur espagnol Willi Toledo qui a tenté d'enregistrer les assauts avec son téléphone portable, avant d'être également ciblé et attaqué. La présence de témoin étranger n'a pas garanti la sécurité de mes actes, n'a jamais protégé nos actes de militants pacifiques.

La période du campement de Gdeim Izik en octobre 2010, a été intense et extraordinaire. Je faisais tout ce que je pouvais pour transmettre les informations sur ce qui se passait sur place, cet incroyable mouvement de revendication de la liberté.

Quand je suis allé dans ce campement, c'était la première fois de ma vie que je pouvais sur la terre de mes ancêtres, parler en Hassanya librement et dire ce que je voulais en politique comme en poésie sans craindre pour ma vie. Cela m'a fortement troublé, et j'y ai puisé de la force, il me semble, pour continuer malgré tout. Et encore maintenant, alors que sont revenues pour moi les grandes difficultés matérielles. Les suites de Gdeim Izik, ce sont les arrestations, disparitions, tortures de nombreux de mes amis et collègues. 3 membres de l'Équipe Média sont toujours en prison. Ils sont dans le groupe de prisonniers politiques que nous appelons « de Gdeim Izik », et ils ont été condamnés par un tribunal militaire à des peines de 20 ans et 30 ans de prison. D'autres militants avec qui nous travaillions ont été condamnés à perpétuité.

En juin 2011, j'ai obtenu une licence en histoire et civilisation à l'Université Sidi Mohamed Ben Abdellah de Fez avec une mention bien. Selon l'IER dans les suites de ce dont j'ai déjà parlé, j'ai droit à un emploi de fonctionnaire. Une de mes sœurs y a droit aussi, les autres frères et sœurs non. Il n'y a pas de logique.

Mi-septembre 2011, j'ai été invité par la section CNDH (centre national marocain des droits de l'homme) de El Aaiun pour écouter mes vœux. Je fais partie d'un groupe de 7 Sahraouis, 6 à El Aaiun, 1 à Smara. Je demande à travailler dans le secteur du phosphate, au bureau de la pêche ou à la douane.

Fin décembre, je suis nommé professeur de l'enseignement secondaire, 2<sup>ème</sup> grade, information donnée par le Chef du personnel du Ministre de l'éducation nationale marocaine de Rabat, je reçois la confirmation par le Ministre de l'éducation à Rabat. Je ne sais pas à quoi a servi que j'exprime des « vœux ». Je ne suis pas formé pour être professeur, pas plus que je n'ai de goût pour l'enseignement et la pédagogie. 6 autres victimes des violations marocaines sont aussi nommées "professeurs". Ils ne sont pas plus formés que moi. Ceux qui n'ont pas la licence sont embauchés comme fonctionnaires dans le secteur de la justice. Ceux qui ont le bac et moins sont embauchés comme fonctionnaires au ministère de l'intérieur.

En mars 2012, la Déléguée régionale du Ministre de l'éducation nationale m'informe de mon affectation au lycée Errazi dans la banlieue de El Aaiun occupé. J'y travaille comme professeur d'histoire-géographie jusque la fin de l'année scolaire. En septembre, le directeur de lycée Errazi m'informe de mon affectation dans le lycée Ibnou Zouher qui se trouve loin de la ville. J'y ai enseigné comme professeur d'histoire-géographie toute l'année scolaire 2012 et j'ai corrigé les examens du bac, pour l'histoire-géographie.

Je continue mes activités militantes, j'accueille des étrangers, je les guide et les informe, je travaille avec l'Équipe Média à l'écriture de textes et à leur diffusion dans le temps qui me reste, après les cours et les corrections, les moments consacrés à la famille.

En septembre 2013, le groupe des 7 professeurs que nous sommes, nommés par la même décision de l'IER décide de se mettre en grève tant que le Secrétaire général de la Ministre et le Chef personnel ne respectent pas leurs engagements pris en mars 2012 de changer les affectations des membres du groupe, de personnel enseignant vers des postes administratifs. Après 1 an et demi de démarches dans l'habituel désordre administratif où rien d'évolue, ce qui signifie du mépris ou une stratégie, nous arrêtons donc de travailler. Dans le groupe, sur les 6 de El Aaiun, deux avaient refusé de travailler en signe de protestation, et cela dès leur nomination. Les 4 autres dont moi, avons travaillé deux ans. Durant ces 2 années, le directeur de l'Académie régionale nous a affirmé que notre dossier, optionnel (parce que nous avons eu notre poste suite à un compromis entre l'État et les victimes et non après avoir suivi un processus traité par le Président du gouvernement) était en cours et qu'il lui fallait attendre la décision finale pour valider le changement de poste.

En signe de protestation, j'ai refusé de travailler pendant toute l'année 2014. Les autres membres du groupe aussi.

En 2015, tous les 7, nous avons été convoqués par le délégué de l'éducation pour la surveillance du Bac, en juin et juillet. Nous avons tous surveillé les candidats au bac. La surveillance ne requiert pas de compétences pédagogiques.

En août 2015, mon salaire a été suspendu sans préavis ni explication. Après avoir vérifié que le problème ne venait pas de la banque, puisque j'étais le seul du groupe des 7 dans cette situation, je me suis tourné vers mes responsables hiérarchiques. En septembre, après avoir interrogé les instances de l'éducation nationale à différents niveaux, je reçois l'information du Ministre de sa décision de suspendre mon emploi et mon salaire selon l'article 73 de la fonction publique. Je fais une recherche et je trouve ; article 73 – « En cas de faute grave commise par un fonctionnaire, qu'il s'agisse d'un manquement à ses obligations professionnelles ou d'une infraction de droit commun, l'auteur de cette faute peut être immédiatement suspendu par l'autorité ayant pouvoir disciplinaire. La décision prononçant la suspension d'un fonctionnaire doit préciser si l'intéressé conserve pendant le temps où il est suspendu le bénéfice de son traitement ou déterminer la quotité de la retenue qu'il subit. Exception est faite des prestations à caractère familial qu'il continue à percevoir en totalité. En cas de suspension, le Conseil de discipline doit être convoqué dans les plus brefs délais



possibles. La situation du fonctionnaire suspendu doit être définitivement réglée dans un délai de quatre mois à compter du jour où la décision de suspension a pris effet. Lorsqu'aucune décision n'est intervenue au bout de quatre mois, l'intéressé reçoit à nouveau l'intégralité de son traitement. Lorsque l'intéressé n'a subi aucune sanction ou n'a été l'objet que d'un avertissement, d'un blâme ou d'une radiation du tableau d'avancement ou si à l'expiration du délai prévu à l'alinéa précédent il n'a pu être statué sur son cas, il a droit au remboursement des retenues opérées sur son traitement. Toutefois, lorsque le fonctionnaire a fait l'objet de poursuites pénales, sa situation n'est définitivement réglée qu'après que la décision rendue par la juridiction saisie est devenue définitive. En ce cas, ne sont pas applicables les dispositions de l'alinéa 3 ci-dessus, relatives au délai prévu pour le rétablissement du versement de l'intégralité du traitement. ».

Je cherche la définition de la "faute grave" et je trouve à l'article 17 de la même loi :« Toute faute commise par un fonctionnaire dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, l'expose à une sanction disciplinaire sans préjudice, le cas échéant, des peines prévues par le code pénal. ». Ce n'est encore pas la définition de la faute grave. Je ne sais pas où chercher, et lorsque je demande conseil aux collègues, à mes responsables et aux syndicats, ils restent perplexes.

Le même Ministre m'informait d'autre part que je devais justifier de mon absence du travail devant un Conseil de discipline dans un délai de quatre mois. Sur le groupe des 7 je suis le seul à avoir reçu cette information. Les autres continuent à percevoir leur salaire même sans travailler.

Ma femme bénéficie de l'allocation dite « promotion nationale » depuis 2010, soit 2000 dirham par mois. En octobre 2015, le Walli Yahdih Boucha'ab a suspendu le bénéfice de cette allocation sans explication ni justification.

Le 3 novembre 2015, J'ai essayé de rester planté devant le siège de l'Académie régionale de l'éducation pour protester, mais les agents des services de sécurité m'ont forcé sans ménagement à dégager. C'était un geste dérisoire et symbolique mais il fallait que je fasse quelque chose face à l'absurde et l'injuste.

Le 15 novembre, l'Académie a tenu le Conseil de discipline, qui a décidé ne pas me poursuivre. La décision dit donc que je ne fais aucune faute.

En décembre 2015, quatre mois après la suspension de mon salaire, je n'avais toujours pas reçu de nouvelles d'une quelconque décision à mon sujet. Contrairement à ce que stipule l'article 73 invoqué pour la décision de la suspension de mon salaire, je ne touche aucun traitement, ni n'ai reçu de remboursement des sommes non payées. Les conséquences de l'absence de revenu de notre foyer, la grande précarité dans laquelle nous sommes, ressemble à du chantage contre ma femme et de la pression contre moi, pour les activités militantes d'information sur la situation dans notre territoire occupé militairement que je mène en parallèle de mes activités professionnelles ... J'en ai la confirmation par la visite d'un « cousin », envoyé par le Makhzen. Il souhaitait arranger une rencontre entre les services secrets royaux et moi. Selon lui, je pouvais oublier mon poste et l'allocation de ma femme tant que je persistais à mener des activités avec l'ASVDH et l'Équipe Média. Voilà enfin qui était clair ! J'ai continué néanmoins les démarches légales et logiques inhérentes à une société qui dit fonctionner démocratiquement et non en magouille et corruption.

Le 12 janvier 2016 je rencontre à Rabat M. Abdel Razak El Idrissi, Secrétaire général de l'UMT, l'Union marocaine des travailleurs (la voie démocratique), un syndicat indépendant. M. Abdel Razak El Idrissi et moi rencontrons le Directeur des personnels au Ministère de l'éducation nationale. Il confirme que le Conseil de discipline n'a pas retenu les accusations contre moi. Il s'engage à intervenir pour régler le problème du non versement de mon salaire. Il ne donne pas de délai néanmoins.

Le 3 avril, je fais une nouvelle demande de rencontre avec le Secrétaire général du Ministre de l'éducation, refusée par le Directeur de son cabinet qui me renvoie vers les responsables de la sécurité et les services. Je dois leur demander que mon salaire soit rétabli et remboursé.

Le 5 mai, des avocats (dont Mohamed Fadel Lili) m'informe que faute de documents écrits attestant de ma situation et des décisions des responsables de l'éducation nationales, je ne peux saisir le tribunal administratif.

Le 10 mai, je reçois une décision d'expulsion du travail. Je saisis le tribunal administratif dès que je reçois la notification écrite. En français il y a l'expression « guerre d'usure », c'est ce qu'il se passe pour moi.

Un avocat m'a représenté devant la Cour administrative le 27 septembre 2016. J'attends le résultat. Je sais seulement qu'il y a une autre audience pour mon affaire le 8 novembre 2016.

C'est un moyen de pression très efficace de la part des autorités de nous priver de toutes ressources économiques et de nous laisser livrés à la solidarité de la famille et des amis. Il faut trouver à manger bien sûr, payer le loyer, l'eau et l'électricité, mais il faut aussi payer l'école de notre fille. Il faut aussi trouver de quoi financer les communications téléphoniques et internet de mes activités militantes que je ne veux pas arrêter.

C'est la bataille du quotidien et du rétablissement de notre bon droit qui prime évidemment sur la bataille pour notre peuple... mais néanmoins nous existons et nous résistons.

Témoignage recueilli le 29 septembre 2016. Mohamed Mayara et les Apso.

